

CERCLE DE TIR DE LA FAMENNE



LE C. T. F. ORGANISE LES 12 ET 13 SEPTEMBRE 2015

UN TIR FUN POUR ARMES DE POING A 15 METRES

Distance : 15 mètres

Catégories :

Pistolet

Révolver

Open (une des 2 catégories ci dessus mais avec optique) : cette catégorie ne fait pas l'objet d'une remise de prix

Calibres : .357 maximum autorisé. et pas de têtes expansives

Essais : 5 quilles

Match :

2 séries de 5 sur quilles timing maximu de 25 secondes par série

1 séries de 5 sur cible pistolet (tir de précision) : timing maximu de 25 secondes

1 série de 5 sur cible surprise timing maximu de 25 secondes

Classement :

prix au 3 premiers pour les 2 catégories et lot tiré au sort parmi les tireurs présents lors de la remise des prix

Participation : 10 Euros par concours.

rachats possible : 5 euros

Inscription :

Possibilité de restauration :

Boulettes sauce tomate pommes frites 9 €

Fricassée de volaille petit légumes et pomme frites 10 €

SECURITE GENERALE

1. Le règlement d'ordre intérieur du CTF, les ordres permanents du camp Roi Albert ainsi que la réglementation en vigueur sont de strictes applications.
2. L'accès au pas de tir pendant le concours est réservés aux responsables du club ainsi que les compétiteurs désignés, les autres compétiteurs et les spectateurs se tiennent en dehors du stand et n'entravent pas le bon déroulement du concours.
3. Le transport des armes se fait dans une housse ou une valise et l'arme est sécurisée.
4. Le commissaire de tir désigne la ligne de tir, explicite le déroulement du concours et sur son injonction le tireur installera son matériel et son arme dans le stricte respect des principes de bases de la manipulation d'une arme.
5. Si un tireur est confronté à une difficulté technique ou autre il lève le bras et attend l'arrivée du commissaire de tir.
6. Quand le tireur a terminé son tir il rend son arme inopérante (retrait du chargeur, pièces mobiles bloquées vers l'arrière qui permet de vérifier la vacuité de la chambre), se place en retrait d'un mètre de son arme et attend en silence la fin du concours.
7. Sur injonction du commissaire de tir le tireur pourra ranger son matériel et son arme.
8. Le commissaire de tir est seul habilité à prendre toutes les mesures qu'il juge indispensables pour la sécurité et le bon déroulement du concours.
9. Le non respect des règles précitées ainsi que les injonctions des administrateurs et/ou des commissaires sur et en dehors des stands sera sanctionné par l'arrêt du concours et éventuellement par le renvoi du concurrent des installations du CTF et ce sans remboursement de l'inscription.
10. En cas de litige, le conseil d'administration du CTF examinera celui-ci avec bienveillance mais sa décision ne pourra être contestée.
11. Durant les séances de tir le silence est demandé jusqu'à ce que tous les tireurs aient terminés leurs concours

Réservation possible via adresse bstreignard@gmail.com ou libertpatrick@outlook.be et par tel 0479374027 ou 0497167279

Responsabilités :

Par leur inscription au concours , chaque tireur reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans restriction

P Libert

Pour le CTF